



**CCAS de
Saint-Savin**

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le 09/09/2026

ID : 038-213804552-20260907-DELCA2026_019-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DELIBERATION n°2026-019**

Nombre de Conseillers en exercice : 17
présents : 16
procurations : 1
votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune
de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 31 août 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Elodie DUGUE, Sandrine ANSELME, Célia CASTELLI, Amandine CLAISSE, Alain DERAMBURE, Camille FLACHER, Yannick JAFFRES, Yohan GAYET, Isabelle GRIVEAU, Catherine LINAGE, Françoise REALE, Gilbert ROUX, Monique SOBOUL, Fabien TINET, Aurélie TERRAY

Absents Excusés : Mme Monique BAUD (pouvoir à F. TINET)

**FIXATION DU TARIF POUR UNE ACTIVITE LUDIQUE le 27/10/2026
POUR LES 12 à 17 ANS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Président expose :

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose :

Dans le cadre des animations pour les adolescents, le CCAS propose une activité « réalité virtuelle » à Multiworld, le mardi 27 octobre 2026, à destination des jeunes de 12 à 17 ans.

Le CCAS prend en charge le transport aller-retour des participants et propose d'appliquer le tarif de 20 €.

Il impose un effectif de 20 participants maximum et se réserve le droit d'annuler cette sortie si celui-ci n'est pas atteint.

Le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'application du prix cette activité, tel que présenté par le Président,

Autorise le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré le 7 septembre 2026

Pour copie conforme.



Le Président du CCAS,

Fabien DURAND